

**M. Lawrence:** Madame le président, avant de poser ma question supplémentaire au solliciteur général, je dois dire ceci au premier ministre. Ce n'est pas parce qu'un fonctionnaire du Conseil privé aura mis un tampon «confidentiel» sur un document politique que cela va empêcher les gens—cela inclut le député de Durham-Northumberland—même avec la loi sur les secrets officiels, de chercher à obtenir des renseignements auxquels le public a légitimement le droit d'avoir accès.

#### LES DIRECTIVES DONNÉES AU SERVICE DE SÉCURITÉ

**L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland):** Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au solliciteur général. Quelles instructions a-t-il données, le cas échéant, au service de sécurité, non pas simplement à la GRC en général mais au service de sécurité qu'on utilise pour ces enquêtes, pour qu'il ait des lignes directrices, des paramètres ou une définition quelconque à suivre au sujet des renseignements de caractère politique?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):** Madame le Président, je n'ai pas donné d'instructions nouvelles, parce que ces instructions existent depuis longtemps. Ce sont les suivantes. Dans le cas des enquêtes en règle qui entrent dans les attributions du service de sécurité, il arrive souvent, à ce que je crois comprendre, que ce service entre en possession de renseignements n'ayant pas de rapport avec l'information en cours. J'ai dit que les renseignements politiques du genre de ceux que j'ai définis à l'article ne sont pas signalés au gouvernement, que c'est le service de sécurité lui-même qui en prend la décision.

Ce que la Commission McDonald a recommandé à cet égard c'était justement cela, qu'on ne communique pas au gouvernement, en particulier aux ministres, ce genre de renseignements politiques adventices. La Commission McDonald a défini la situation existante, qui ne va pas changer.

Il est inévitable que dans le cours d'une enquête en règle effectuée par le service de sécurité, ce dernier vienne en possession de renseignements adventices! Il a alors le devoir de servir de filtre, de protéger la vie privée des personnes et de protéger les secrets et objectifs politiques, si l'on veut, qui ne concernent pas la sécurité nationale. Voilà ce qu'il fait, voilà ce qu'il va continuer de faire.

\* \* \*

#### LA CHAMBRE DES COMMUNES

##### LA DURÉE DES VACANCES DE NOËL

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Considérant le très grand nombre de questions d'une importance

#### Questions orales

énorme pour le pays dont le Parlement doit s'occuper immédiatement pour le bien du pays, le premier ministre veut-il dire à la Chambre et au pays pour quelle raison la Chambre doit prendre cinq semaines complètes de vacances au lieu d'être rappelée le lundi 4 janvier pour s'occuper le plus rapidement possible des modifications indispensables qui s'imposent au budget, et également de l'économie qui s'enfonce de plus en plus dans la récession chaque jour?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, le député m'intrigue. Il présente une suggestion contraire à la motion qui a reçu l'appui de son propre parti, et même je pense son appui à lui, qui demandait l'ajournement jusqu'au 25 janvier. J'imagine que si le député a voté pour cela, que ce soit en silence ou à tue-tête, c'est parce qu'il projette d'aller faire du ski pendant ce temps.

**Des voix:** Oh, oh!

#### LA RAISON DE LA DURÉE DE L'AJOURNEMENT

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Madame le Président, je puis donner au premier ministre l'assurance que je n'ai pas l'intention d'aller faire du ski et que je serais là si le Parlement devait être rappelé le 4 janvier, tout comme lui, je l'espère.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Hees:** Puisque le premier ministre n'a pas cherché à répondre à une question très importante et paraît enchanté que le Parlement s'ajourne pendant cinq semaines complètes, alors qu'il devrait raisonnablement siéger pendant les trois dernières de ces cinq semaines, ne pourrait-il pas reconnaître que la véritable raison pour laquelle le Parlement s'ajourne ainsi jusqu'au 25 janvier est le désir du gouvernement d'éviter le plus longtemps possible de répondre aux questions embarrassantes que l'opposition lui pose chaque jour au sujet du pire budget qui ait été présenté au Canada depuis plus de 30 ans, et au sujet des torts irréparables que cet exécrable budget cause à notre économie?

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, sans doute le député n'a-t-il pas oublié que la Chambre a pris un long congé la dernière fois que son parti a présenté un budget.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!